

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 3 septembre 2024 à 15 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Emilie Tessier.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**24-09-565**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**24-09-566**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec le retrait du point suivant :

5.2 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 430 relatif à un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

24-09-567

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AOUT 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 26 aout 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 26 aout 2024.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-09-568

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-5 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Émilie Tessier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 382-5 visant à modifier l'article 3 afin de délimiter au secteur Mont-Laurier le territoire assujetti au règlement numéro 382 relatif aux travaux municipaux et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-09-569

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

---

Émilie Tessier, mairesse suppléante

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire